

Violence contre des défenseurs
des droits humains dans le sud
du Mexique

Passés sous silence



Éditorial

Les Brigades de Paix Internationales (PBI selon le sigle anglais) assurent depuis 2003 une présence internationale dans la commune d'Ayutla de los Libres, Etat du Guerrero, en accompagnant les membres d'organisations indigènes et des avocats d'organisations de droits humains¹, qui souffrent de graves menaces en raison de leur travail de défense des droits humains fondamentaux.

Au fil des années, PBI a été le témoin des efforts entrepris par ces différentes organisations pour rendre effective, dans la région, la Déclaration Univer-

selle des Droits de l'Homme, et des succès obtenus par leur travail. Toutefois, PBI a également pu constater la succession d'assassinats, de disparitions et de menaces de mort dont leurs membres ont été victimes, afin de mettre fin à leur action.

Par ce bulletin spécial, PBI souhaite informer de la situation particulièrement difficile que vivent les défenseuses et défenseurs des droits humains à Ayutla. En particulier, il y a eu à nouveau de graves menaces contre le Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan (Tlachinollan) et l'Organisation du peuple indigène Me'phaa (OPIM), tous deux accompagnés par PBI, ont à nouveau fait l'objet de graves menaces. Ces attaques interviennent précisément au moment où des progrès importants ont été obtenus dans la quête de justice grâce à l'utilisation des mécanismes du système interaméricain de protection et de promotion des droits humains. L'OPIM et Tlachinollan ont du faire recours aux instances interaméricaines en raison de l'impunité qui entoure les violations graves des droits de la population indigène au Mexique.

Dans cette publication, nous aborderons également la situation de criminalisation que subissent les membres de l'OPIM ainsi que la récente disparition et l'assassinat des principaux dirigeants de l'Organisation pour le futur du peuple Mixtèque (OFPM). Ces inci-

dents ont été dénoncés comme faisant partie d'une stratégie destinée à freiner le travail des défenseurs à Ayutla.

Le 10 février 2009, l'État mexicain a accepté devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de protéger, reconnaître et appuyer les défenseurs mexicains des droits humains, en leur fournissant les conditions de sécurité nécessaires pour leurs activités et en reconnaissant publiquement l'importance et la valeur de leur travail. Ce faisant, il prend une fois de plus l'engagement de rendre effective la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains approuvée il y a plus de 10 ans. Toutefois, à Ayutla, les crimes contre les défenseurs continuent à se succéder en toute impunité. La communauté internationale a la responsabilité de vérifier la mise en œuvre des obligations internationales assumées par le Mexique et d'en exiger le respect.

Des représentants diplomatiques des états membres de l'Union Européenne ont visité l'État du Guerrero les 16 et 17 avril 2009, se réunissant avec les défenseurs ainsi qu'avec les autorités étatiques et municipales pour s'informer de la situation. Cette visite a eu lieu à la demande de PBI. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU) au Mexique a également visité Ayutla durant le mois de mars avec les mêmes objectifs. ■

Table des matières

- 3 Caractéristiques et problématiques de la commune d'Ayutla
- 4 La défense des droits humains à Ayutla
- 5 Cas d'abus sexuels à l'encontre de femmes de communautés indigènes portés devant le système interaméricain des droits de l'homme
- 6 La criminalisation des processus organisationnels dans les communautés indigènes
- 8 Menaces et agressions contre des défenseuses et défenseurs des droits humains
- 10 Travail des organismes internationaux de droits humains à Ayutla
- 11 Recommandations

Photo de la première page
Funérailles des dirigeants de l'Organisation pour le futur du peuple Mixtèque (OFPM) assassinés en février 2009. Photo PBI

1 Par la suite, pour faciliter la lecture, nous utiliserons l'expression « défenseurs » quand nous voudrions faire référence aux défenseuses et défenseurs.



Diseño: Gregor Maaß, 2009



Caractéristiques et problématiques de la commune d'Ayutla

Dans l'État du Guerrero, situé au Sud-ouest du Mexique, dont la population est de 3 115 202 habitants, vit une population indigène qui compte 390' 000 personnes. Celle-ci est principalement affectée par les niveaux élevés de pauvreté et de marginalisation. A titre d'exemple, l'analphabétisme était de 39,7 % parmi la population indigène en 2005.¹

La commune d'Ayutla fait partie de la Costa Chica, l'une des sept régions qui forment l'état du Guerrero. Historiquement, elle est connue comme l'endroit où a été rédigé le Plan Ayutla, en 1854, un projet politique ayant pour objectifs : l'abolition de la dictature de Santa Ana, Président du Mexique à cette époque, l'élaboration d'une nouvelle constitution et la fin du centralisme comme forme de gouvernement du pays.

Actuellement, Ayutla partage avec beaucoup d'autres communes du sud du Guerrero, la caractéristique de souffrir d'indices élevés de pauvreté et de marginalisation. Elle compte 55 350 habitants, dont 15 760 sont des indigènes na savi et me'phaa (mixtèques et tapanèques). Près d'un tiers de cette population ne parle pas espagnol (4546). La Commission nationale pour le développement des peuples indigènes du Mexique (CDI)

considère que le degré de marginalisation est très élevé dans cette région.²

Récemment, cette commune est apparue en première page dans les médias du Mexique et aux yeux de la communauté internationale en raison de la gravité des attaques portées aux défenseurs des droits humains qui y ont leur activité.

Ayutla est l'une des communes qui reçoit le plus d'argent dans la région, principalement en raison des indices élevés de pauvreté affectant en particulier les communautés indigènes et de l'intérêt du Mexique d'envoyer des ressources publiques qui contribuent au développement de la commune où à eu lieu le massacre d'El Charco. Le mauvais usage de ces fonds en provenance de l'État, et le détournement de ceux-ci pour l'enrichissement de personnes liées au gouvernement municipal ont été dénoncés de manière réitérée par les organisations indigènes,

conduisant à de nombreuses dénonciations publiques et au dépôt d'une plainte pour malversation à l'encontre des autorités municipales.

Après le massacre d'El Charco en 1998, la population des communautés indigènes de la région d'Ayutla et des communes limitrophes a constaté une augmentation de la présence de l'armée mexicaine dans la zone. Depuis, les protestations se sont multipliées contre les agissements des unités de l'armée qui pénètrent dans les villages, commettent des abus sexuels, volent de l'argent ou de la nourriture et interrogent la population sur la présence supposée de groupes armés et sur l'existence de cultures de drogues. Le Ministère de la défense nationale, de son côté, justifie cette présence dans la région comme faisant partie du combat contre le trafic de drogues. Les communautés se plaignent également de divisions internes et de violences intracommunautaires en lien avec la militarisation de la zone.³ Dans toute la région, on dénonce des activités de groupes de civils armés liés à l'armée et aux corps de police.⁴

Dans la communauté d'El Charco, qui fait partie de la municipalité d'Ayutla de los Libres, l'armée mexicaine a encerclé à l'aube du 7 juin 1998, l'école primaire « Catarino Maldonado », où dormait un groupe de personnes. Selon les survivants, l'armée a tué 11 personnes, blessé 5 autres et arrêtés 22 autres, dont 5 mineurs. Les personnes arrêtées ont été conduites dans les installations de la Neuvième Région Militaire où elles ont été retenues 2 jours et affirment avoir été torturées. Le lieu où se sont déroulés ces événements a été interdit d'accès aux journalistes et aux ONG pendant 2 jours. Parmi les personnes tuées, se trouvaient un étudiant de l'UNAM et, selon l'Armée Révolutionnaire du Peuple Mexicain (ERPI), quatre de ses membres. L'Etat a présenté ces faits

comme un affrontement entre l'armée et les guérilleros. Plusieurs membres de l'OPIM, arrêtés durant le massacre d'El Charco, ont par la suite été assassinés par des groupes paramilitaires : Galdino Sierra Francisco, de Barranca de Guadalupe, membre des communautés Ecclésiales de Base, en avril 2000, Donaciano Gonzalez Lorenzo, en janvier 2001, Andrés Marcelino Petrona, dirigeant mixtèque d'El Charco et membre du Comité de défense des droits de l'homme, en août 2001. Le cadavre de Raoul Lucas dirigeant mixtèque, a été retrouvé le 20 février 2009.

Limeddh, *La matanza del Charco*, 7 juin 1999, [www.derechos.org/limeddh/doc/charco.html] et *La Jornada*, 24 février 2009.

1 XII Recensement Général de la Population et de l'Habitat, année 2000, établi par l'Institut National de Statistique, Géographie et Informatique (INEGI) -et- II Décompte de la Population et de l'Habitat, année 2005 en appliquant la méthodologie utilisée par la CDI pour évaluer la population indigène.

2 *Idem*.

3 *La Jornada Guerrero*, 30 janvier 2007.

4 *El Sur*, 19 septembre 2007



Réunion de membres de l'OIPIM et de Tlachinollan avec les ambassades d'Allemagne et de France à Ayutla, le 17 avril 2009

La défense des droits humains à Ayutla

Les organisations indigènes d'Ayutla

Dans la quête de solutions au contexte de pauvreté et de marginalisation vécu dans les communautés indigènes s'est formée l'Organisation indépendante des peuples Mixtèques et Tlapanèques (OIPMT), fortement implantée dans les communes d'Ayutla et d'Acatepec. En 2004, sont nés de l'OIPMT, l'Organisation pour le futur du peuple Mixtèque (ou na savi), l'OFPM, et l'Organisation du Peuple Indigène Me'phaa (ou Tlapanèques), OIPM, pour répondre séparément aux attentes de deux groupes qui parlent des langues différentes.

L'OIPM et l'OFPM défendent et promeuvent les droits fondamentaux des communautés me'phaa et na savi. L'un de leurs objectifs est de mettre fin à l'impunité et d'exiger la justice face aux violations dont souffre la population. Ils attribuent bon nombre de ces violations aux autorités et fonctionnaires étatiques, parmi lesquels figurent les forces de sécurité de l'état. Un aspect emblématique de l'action de l'OIPM a été le soutien apporté aux femmes indigènes, qui ont subi des agressions sexuelles lors d'interrogatoires sur la présence supposée de guérilleros dans la zone. Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú, soutenues par des femmes

dirigeantes de l'OIPM, ont présenté des plaintes contre des membres de l'armée et sollicité de la justice mexicaine et de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) qu'elles enquêtent sur ces faits.¹

L'OIPM et l'OFPM formulent des propositions et présentent des requêtes afin d'améliorer les infrastructures et la dotation en équipements collectifs essentiels pour les communautés : voies de communication, suivi médical et services éducatifs. Ils sollicitent des pouvoirs publics, surtout de ceux de la commune, une distribution équitable entre les communautés des ressources économiques destinées aux infrastructures, pour que tous les villages qui forment la commune aient accès aux services de base.

Ils ont également favorisé le développement économique, en mettant en avant des projets productifs et en dénonçant l'exploitation illégale des ressources forestières, spécialement dans les communautés na savi de la région.

Tlachinollan, organisation de défense des droits humains et d'assistance juridique : le travail de ses avocats avec les organisations d'Ayutla.

A partir de 1998, suite au massacre d'El Charco, les ONG mexicaines et internationales des droits humains ont commencé à suivre de près la situation d'Ayutla. Dans leurs quêtes de justice, les organisations indigènes d'Ayutla se sont associées avec plusieurs d'entre elles. L'une des collaborations les plus étroites a été établie avec le Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan, fondé en 1994 à Tlapa de Comonfort, afin de favoriser le respect des droits humains

dans la région de la montagne. Depuis 2003, Tlachinollan tient un bureau à Ayutla pour assurer le suivi des dossiers dans la région de la Costa Chica du Guerrero.

Les avocates et avocats de Tlachinollan se sont chargés des plaintes présentées par l'OIPM et l'OFPM dans le cadre de leur programme de défense intégrale et leur ont assuré une visibilité nationale et internationale en les portant devant la justice et l'opinion publique. Tlachinollan s'occupe du suivi légal des viols subis par Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú (voir le chapitre 5 de cette publication), ainsi que des menaces de mort reçues par les dirigeantes de l'OIPM qui ont dénoncé publiquement ces affaires.

Tlachinollan s'occupe aussi de la représentation légale des habitants de la communauté d'El Camalote, victimes de stérilisation forcée réalisée par les services de santé de l'Etat du Guerrero en 1998.² Ces derniers mois, Tlachinollan assiste juridiquement 15 membres de l'OIPM, contre lesquels un ordre d'arrestation a été émis et se charge la défense de 5 d'entre eux, qui ont été emprisonnés. Suite aux assassinats du président et du secrétaire de l'OFPM, en février 2009, Tlachinollan représente légalement les familles des victimes dans leur quête de justice. ■

« Le mécanisme (de la défense intégrale) consiste à retenir certaines affaires, les plus représentatives, qui exemplifient une situation de violation des droits humains au Mexique et les causes structurelles à l'origine de ces violations. Cette défense intégrale présuppose un apport multidisciplinaire pour résoudre l'affaire et exiger le respect de ces droits. L'outil juridique à lui seul n'est réellement pas suffisant pour l'accès à la justice parce qu'on est amené à utiliser des appareils d'État établis sur la même rationalité que celle qui porte atteinte aux droits humains. Partant, si l'on n'accompagne pas cet outil juridique d'incidence et d'interpellation politiques, de pression par le biais des médias, de construction d'alliances nationales et internationales et de la capacité d'organisation des gens, on n'aura difficilement la possibilité d'accéder à la justice. »³

Mario Patrón - avocat du Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan

1 Interviews de PBI avec Obtilia Eugenio Manuel et Andrea Eugenio Manuel en 2006 et 2007 et rapports annuels N° 8 et N° 9 de Tlachinollan, années 2001 à 2003.

2 CIMAC Noticias, 16 janvier 2008 [http://www.cimacnoticias.com/site/o8011611-Guerrero-indigenas.31741.o.html].

3 Interview accordée à PBI le 24 juillet 2007. Actuellement, Mario Patrón ne fait plus partie de l'équipe de Tlachinollan.

Mario Patrón, Obtilia Eugenio, Inés Fernández et Valentina Rosendo à la Commission interaméricaine des droits humains à Washington [CDHM Tlachinollan]



Cas d'abus sexuels de femmes de communautés indigènes devant le système interaméricain de droits humains

Parmi les violations des droits humains qui ont été dénoncées dans la région ressortent les abus sexuels subis par

« Des militaires m'ont violée, l'année passée on a tué mon frère Lorenzo, membre de l'OPIM et qui m'a toujours soutenue pour déposer ma plainte. De plus, le frère qui me reste, Ocotlán est menacé de mort tout comme mon mari, enfin deux de mes neveux, membres de l'OPIM, ont été injustement mis en prison. Je vis dans la peur pour mes enfants et moi-même, je ne sais pas ce que veut encore le gouvernement, la seule chose que nous ayons demandé est la justice (Âc). J'ai porté plainte grâce au soutien et à la force que m'a donné ma famille et spécialement mon frère Lorenzo, parce que je sais qu'il y a beaucoup de femmes qui sont violées et ne portent pas plainte par crainte, parce qu'elles disent que ces personnes portent des armes, qu'ils sont envoyés par le gouvernement et qu'ils te tuent facilement. C'est cela que pensent les femmes et les hommes de la communauté et je veux qu'ils changent, qu'ils déposent plainte lorsque leurs droits sont violés. »²

Inés Fernández Ortega, membre de l'OPIM et victime d'abus sexuel

des femmes indigènes.¹ Selon les informations de Tlachinollan et de l'OPIM, beaucoup de femmes ayant subi des viols n'ont pas voulu les dénoncer par peur de représailles et de souffrir de marginalisation au sein de leurs communautés. Ces agressions, qui ont de graves conséquences dans le contexte des communautés indigènes, provoquent le démantèlement familial et communautaire. Afin de protéger leur intégrité physique et leurs communautés, ces mêmes femmes ont affronté les militaires à plusieurs occasions, les expulsant de leurs terres.³

Inés Fernández Ortega a dénoncé avoir été violée par des militaires chez elle, dans la communauté de Barranca Tecuani, le 22 mars 2002 alors qu'elle était âgée de 24 ans. Son cas a été présenté en juin 2004 à la CIDH conjointement à celui de Valentina Rosendo Cantú qui a également été victime de violation sexuelle à l'âge de 17 ans, dans la communauté de Barranca Bejuco. Le 12 octobre 2007 a eu lieu l'audience publique de la CIDH à Washington. Quatre mois après, Lorenzo Fernández Ortega, le frère d'Inés Fernández, également membre de l'OPIM, était enlevé et son corps, qui présentait des signes de

torture, a été retrouvé sans vie le 9 février 2008. Les investigations sur cet assassinat n'ont pas permis de découvrir le coupable. Fin 2008, la CIDH a émis sa résolution sur le cas d'Inés Fernández, qui attend désormais la réponse de l'État mexicain.

Les plaintes pour viol d'Inés Fernández Ortega et de Valentina Rosendo Cantú contre des membres de l'armée mexicaine ont été examinées par la justice militaire mexicaine qui s'est déclarée compétente pour en connaître. Les recours en inconstitutionnalité déposés par les victimes, qui dénonçaient la violation de leur garantie à obtenir un jugement en bonne et due forme et qui exigeaient que les faits soient jugés par la justice civile, ont été rejetés. La justice militaire a conclu son enquête en classant les dossiers prétextant le manque de preuves. En décembre 2006, la CIDH a accepté les cas d'Inés Fernández Ortega (Cas 12580) et de Valentina Rosendo Cantú (Cas 12579). La CIDH a rendu son rapport au fond dans le cas d'Inés et Valentina. Le 7 mai 2009, le cas d'Inés Fernández Ortega a été envoyé à la Cour Interaméricaine des droits de l'homme. Celui de Valentina Rosendo Cantú est encore en cours de traitement devant la CIDH.

Début février 2009, Inés Fernández et sa famille ont exprimé leurs préoccupations et un sentiment d'insécurité et de vulnérabilité face à la présence d'unités de l'armée stationnées à l'entrée de leur communauté. Elles se plaignent de l'incursion sur leurs terres de plusieurs soldats, qui ont volé une partie de la récolte et causé des dégâts matériels au reste.⁴

¹ Mexique: femmes indigènes et injustice militaire, rapport d'Amnesty International publié en novembre 2004.

² Interviews de PBI de Obtilia Eugenio Manuel et Andrea Eugenio Manuel en 2006 et 2007, et rapports annuels 8 et 9 de Tlachinollan des années 2001 à 2003.

³ Interview d'Inés Fernández Ortega par Sandra Torres Pastrana pour Cimac Noticias, 24 mars 2009 [http://www.cimacnoticias.com/site/s09032403-ENTREVISTA-No-se-q.37064.o.html].

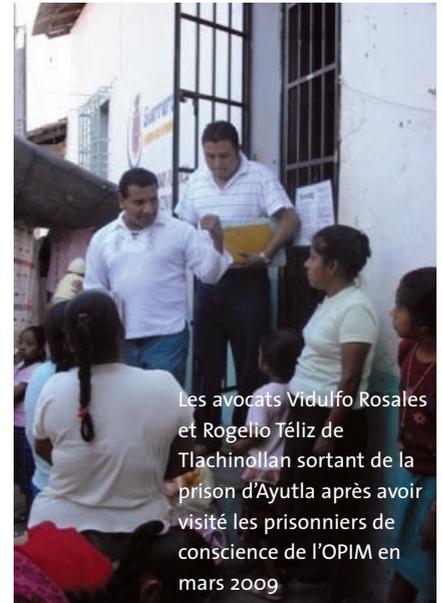
⁴ Information obtenue par PBI pour son travail à Ayutla avec le résumé de l'interview d'Inés Fernández Ortega pour CIMAC Noticias, 24 mars 2009.

La criminalisation des processus organisationnels dans les communautés indigènes

De l'avis de différentes organisations de la société civile mexicaine, les menaces et la criminalisation à l'égard de membres d'organisations indigènes, de dirigeants communautaires et de défenseurs des droits humains sont une pratique courante dans l'Etat du Guerrero. Les défenseurs des droits humains et leurs familles font l'objet d'attentats contre leurs vies, d'intimidations, de calomnies ou d'accusations de délits fabriqués de toute pièce, sans que soient jamais mis en examen les auteurs de ces accusations. Les personnes actives dans des organisations de la société civile sont confrontées au dilemme de renoncer à leurs activités de peur de souffrir de représailles ou de continuer leur travail en assumant le fait de vivre sous pressions. Par ces procédés, l'Etat leur nie le droit de dénoncer les violations des droits humains et met en cause l'intégrité morale des dénonciateurs. A ceci s'ajoute l'impunité dont jouissent ceux qui commettent ces délits, spécialement quand il s'agit de fonctionnaires d'Etat.¹

Durant les années 1996 et 1997, l'on pense que dans la région d'Ayutla des

personnes ont été recrutées pour participer à des groupes de guérilla, ce qui, selon Tlachinollan, a amené le gouvernement à considérer tous les processus organisationnels comme subversifs, surtout quand ceux-ci étaient de caractère indigène.² Depuis lors, Tlachinollan a démontré de manière répétée que les dirigeants communautaires membres de l'OIPMT étaient accusés injustement d'appartenir à des groupes armés ou à des bandes de kidnappeurs, d'avoir commis des homicides ou d'avoir des liens supposés avec des groupes de narcotrafiquants. Le résultat de ces accusations a été la paralysie des activités de beaucoup de ces personnes qui avaient peur d'être arrêtées pour des crimes qu'elles n'avaient pas commis. L'OIPMT a dénoncé, devant les médias, des attaques contre ses membres ainsi que la présence dans les communautés de groupes de militaires et de personnes armées détenant des listes de noms et cherchant des membres de l'organisation.³ Obtilia Eugenio Manuel, présidente de l'OIPIM continue à dénoncer la persistance de cette situation.



Les avocats Vidulfo Rosales et Rogelio Téliz de Tlachinollan sortant de la prison d'Ayutla après avoir visité les prisonniers de conscience de l'OIPIM en mars 2009

Détentions et mandats d'arrêts contre des membres de l'OIPIM

15 membres de l'OIPIM sont accusés depuis le 15 avril 2008 d'être responsables de l'assassinat d'Alejandro Feliciano García, commis le 1er janvier 2008. Parmi les accusés se trouvent Cuauhtémoc Ramírez, précédent président de l'organisation et accompagné par PBI, des membres de la famille d'Inés Fernández Ortega et d'Orlando Manzanares Lorenzo, représentant des 14 hommes stérilisés à El Camalote. Cinq des accusés ont été arrêtés le 17 avril 2008. Les avocats de Tlachinollan ont déposé un recours pour inconstitutionnalité (recurso de amparo) en faveur des 5



A l'occasion de l'acte de levée de la croix de Raúl Lucas en mars 2009

détenus. Un juge fédéral a ordonné le 20 octobre que quatre d'entre eux soient libérés. Leur mise en liberté a tardé cinq mois car le Bureau du Procureur Général de la République avait appelé du jugement. Finalement le recours pour inconstitutionnalité (amparo) a été confirmé et les quatre membres de l'OPIM ont été remis en liberté le 18 mars 2009. Raoul Hernández reste en prison. Il n'a pas pu bénéficier du recours pour inconstitutionnalité (amparo) parce que deux témoins ont attesté l'avoir vu sur le lieu des événements, quand on a tiré sur la victime. Les dix autres accusés peuvent être arrêtés à tout moment. Pour éviter cela et établir leur innocence, Tlachinollan a sollicité un jugement en recours pour inconstitutionnalité (recursos de amparo) en leur faveur.⁴

Amnesty International a examiné soigneusement ce dossier et est arrivée à la conclusion que les preuves contre ces personnes ont été fabriquées. Elle considère aussi que le procès contre ces personnes est dû à leurs activités de promotion des droits de leur communauté. De ce fait, elle a déclaré prisonniers de conscience les 5 personnes arrêtées le 11 novembre 2008.⁵

L'OPIM et Tlachinollan considèrent qu'il existe une volonté de criminali-

Orlando Manzaneros Lorenzo, ancien prisonnier de conscience

Orlando Manzaneros Lorenzo, l'un des prisonniers libérés, voit dans les accusations portées contre les membres de l'OPIM une tentative de détruire l'organisation. Il a expliqué qu'ils avaient été arrêtés à un barrage de l'armée et de la police le 17 avril 2008 sur le chemin menant à la communauté d'El Camalote, d'où ils sont originaires: « Ils nous disaient beaucoup de choses, que nous sommes des délinquants et de mauvaises gens. » Les policiers les ont empêchés de parler me'phaa entre eux. « Ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas que nous par-

ser les membres de l'OPIM en cherchant n'importe quel prétexte pour ce faire. Selon eux, les événements survenus le 31 mars 2008 ont conduit à l'établissement des mandats d'arrêts. Ce jour-là, 4 policiers et un civil ont été assassinés alors qu'ils transportaient de l'argent public sur la route entre Ayutla et la communauté d'El Camalote. Le lendemain, la police ministérielle d'enquête (PIM) a fouillé la maison d'un prétendu témoin, torturant l'un de ses parents. A cette occasion, il a été interrogé sur Cuauhtémoc Ramírez et Obtilia Eugenio Manuel, dirigeants de l'OPIM, laissant entendre que ces der-

lions me'phaa, je leur ai dit qu'il y avait des compagnons qui ne comprenaient pas l'espagnol. » On les a interrogés, après une journée de route, au centre de commandement de la police d'Ayutla. « J'ai été le dernier et ils m'ont dit que mes compagnons avaient dit que c'était moi qui avait tué Alejandro Feliciano García. Je leur ai dit que non, que ce jour-là je travaillais à Barranca de Guadalupe, que je suis maçon ». Quand il a refusé de se déclarer coupable, ils lui ont demandé de signer un document dans lequel il accusait ses compagnons, en lui disant que lui, ils allaient le laisser libre, mais il a refusé.⁷

niers portaient la responsabilité de l'attaque. Les jours suivants, on a rouvert le cas de l'homicide d'Alejandro Feliciano García. C'est ainsi que quatre mois après cet homicide, on a réalisé l'autopsie et établi les mandats d'arrêt de 15 dirigeants et membres de l'OPIM.⁶



Orlando Manzaneros, ancien prisonnier de conscience de l'OPIM

- 1 Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan, *Tejedores de Esperanza. XI informe*, Tlapa, juin 2005 à mai 2006, pp. 74 y 79.
- 2 PBI México, *défenseuses et défenseurs des droits humains dans l'état du Guerrero*, Guerrero, décembre 2007, p. 35 [<http://www.pbi-mexico.org>].
- 3 Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan, 8ème rapport annuel: *El quiebre de la Justicia*, juin 2001 à mai 2002 [<http://www.tlachinollan.org/dhginf/dhginfeo8.pdf>].
- 4 Le 21 avril 2009, le Tribunal de district sis à Acapulco, a accepté le recours pour inconstitutionnalité (amparo) pour cinq d'entre eux.
- 5 Amnesty International, Communiqué de presse, CPAIMX/31/2008, 11 novembre 2008.
- 6 Selon le dossier établi par le Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan, Yesenia Térnez a dénoncé ces tortures et enregistré une plainte devant la Commission d'état de défense des droits humains (CODDEHUM), contre la Police Ministérielle d'enquête (PIM) de Ayutla, la Police Preventive Etatique de Chilpancingo et le procureur d'Ayutla, pour torture, abus d'autorité, exercice illicite de la fonction publique, violation de domicile et privation illégale de liberté. La CODDEHUM lui a accordé des mesures protectrices ainsi qu'à sa famille.
- 7 Interview d'Orlando Manzaneros Lorenzo par Zacarías Cervantes pour El Sur de Acapulco, 24 avril 2008



Obtilia Eugenio et Cuauhtémoc Ramírez de l'OPIM

Menaces et agressions contre des défenseuses et défenseurs des droits humains

Ils existent de nombreuses références à des attaques et des agressions contre des membres de l'OPIM et de l'OFPM et, auparavant, de l'OIPMT qui remontent à l'apparition de ces organisations. Ainsi, à titre d'exemple, le 18 avril 2008, plus de 100 membres de l'armée mexicaine, de la police étatique, de la police ministérielle d'enquête et de l'agence fédérale d'enquête sont entrés dans la communauté d'El Camalote intimidant les familles et paralysant la population. Un groupe d'informateurs de l'armée a diffusé la rumeur que les militaires allaient arrêter et tuer tous les membres de l'OPIM.¹

Les menaces et les attaques contre ces membres ont fait l'objet de plaintes auprès de la justice mexicaine de manière réitérée sans que les victimes aient été informées de quelque progrès que se soit dans les enquêtes. Suite aux menaces reçues en raison de son travail au sein de l'OPIM, la CIDH a accordé, en janvier 2005, des mesures protectrices à Obtilia Eugenio Manuel, à sa soeur Andrea Eugenio Manuel, à son mari Cuauhtémoc Ramírez et à leurs enfants. D'autres mesures protectrices ont été accordées le 4 septembre 2007 à Inés Fernández Ortega, son mari Fortunato Prisciliano Sierra et leurs enfants, qui étaient menacés à cause

de leur quête de justice devant la CIDH. Après l'assassinat en février de Lorenzo Fernández Ortega, frère d'Inés Fernández Ortega et membre de la OPIM, les mandats d'arrêts et les arrestations d'avril 2008, le 27 juin 2008 des mesures du même type ont été octroyées à 41 membres de l'OPIM, parmi lesquels les cinq personnes arrêtées. De plus, celles en vigueur depuis 2005 et 2007 ont été étendues.

La mise en oeuvre des mesures protectrices octroyées par la CIDH est le résultat de négociations et d'arrangements entre l'Etat mexicain et les personnes menacées. Obtilia Eugenio Manuel a déploré de manière réitérée l'inefficacité de ces mesures face aux menaces qu'elle subit et leur manque d'impact sur sa sécurité.²

En raison des menaces et des agressions qui ont eu lieu en février et mars 2009 contre des membres de l'OPIM, de l'OFPM et de Tlachinollan, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a accordé des mesures provisionnelles afin de garantir la vie et la sécurité de chacun d'eux.³

Menaces contre Obtilia Eugenio Manuel

Obtilia Eugenio Manuel reçoit des menaces de mort depuis sa participa-

tion à la commémoration de la tuerie d'El Charco en 2002. Ces menaces se sont intensifiées lorsqu'elle a commencé à travailler en tant que traductrice d'Inés Fernández Ortega, qui ne parle pas l'espagnol. Durant les six premiers mois de 2002, elle a été menacée à quatre reprises. En décembre 2004, elle reçoit un appel anonyme la menaçant de mort, qui se réfère à sa dénonciation des cas d'Inés Fernández Ortega et de Valentina Rosendo lors d'un débat public. Depuis, les menaces, filatures, surveillance de son domicile, appels téléphoniques d'intimidation, etc. n'ont eu de cesse.

Son élection à la présidence de l'OPIM, le 24 janvier 2009, a eu pour effet une augmentation de l'intensité de ces agressions et intimidations. Depuis cette date, PBI a relevé un total de 7 menaces graves. Ainsi, notamment, Obtilia est suivie par trois camionnettes et menacée de mort par un des passagers le 24 janvier 2009 alors qu'elle se rend à une réunion de l'OPIM, comme l'a dénoncé Amnesty international dans une action urgente le 12 février 2009: « *Tu te sens très courageuse, tu es une vraie femme ? Espérons que toi aussi tu ailles en prison. Si vous n'allez pas en prison nous allons vous tuer* ». ⁴

« *Lorsque j'ai aidé Inés comme traductrice, la menace vient à moi. Je rencontre un homme dans la rue [...] qui est indigène et dont nous savons qu'il fait partie des militaires et qui me dit dans la rue : « je te le dis pour ton bien porte-toi bien, ne dénonce pas, parce que ce que disent les femmes n'est pas vrai, tu dis de purs mensonges, mais ceux qui sont accusés sont très en colère, ils veulent se venger, moi je te le dis pour ton bien et parce que je te connais, porte-toi bien. » Je n'ai rien répondu à cet homme et arrivent les menaces anonymes. Sur la base de cela, je reçois les mesures protectrices qu'on m'a octroyées (...) Ils veulent me faire peur afin que j'arrête d'organiser les gens entre eux et eux, tout ce qu'ils font, c'est nous effrayer. Et nous savons que le gouvernement a de son côté des hommes, des groupes paramilitaires, et nous savons qu'ils sont car ils sont indigènes. Pour que le gouvernement puisse dire, quand il y a des morts : eh bien c'est entre eux qu'ils se battent parce qu'ils sont indigènes ».* ⁶

Obtilia Eugenio Manuel, présidente de la OPIM

Suite aux assassinats des dirigeants mixtèques, le harcèlement par le biais d'appels, de textes et de personnes transmettant des messages d'intimidations dans la rue s'est encore multiplié. Les 17 et 20 mars 2009, Obtiliareçoit des sms l'informant qu'elle pourrait être la prochaine à disparaître, à être torturée et exécutée comme cela est arrivé aux dirigeants de la OFPM et on l'avertit que l'appui d'organisations, tel que Tlachinollan, n'empêchera pas que les balles la transpercent. Face à cette situation, Obtilia Eugenio Manuel n'a eu d'autre choix que de quitter la région.⁵

Assassinat de Raoul Lucas Lucía et Manuel Ponce Rosas, dirigeants de l'OFPM

Raoul Lucas Lucía était un des survivants de la tuerie d'El Charco. Depuis 2007, il était le président de l'OFPM. A partir de 1998, il est menacé et agressé au moins à quatre reprises : en 1999, l'armée mexicaine le torture et le menace ; en septembre 2001, il est à nouveau torturé par des militaires dans sa communauté, avec ses frères et son beau-frère ; le 18 octobre 2006, après le passage de La Otra Campaña chez la communauté mixtèque, il reçoit des menaces de soldats ; enfin, le 15 février 2007 il est blessé d'une balle dans le cou lors d'une embuscade qui a failli lui coûter la vie. Bien que ces faits aient été dénoncés, ils sont restés impunis à ce jour. Le 13 février 2009, Raoul Lucas Lucía et Manuel Ponce Rosas, secrétaire de l'organisation, sont enlevés par trois personnes armées à 13h15, durant un acte public auquel participaient des autorités municipales d'Ayutla de Los Libres. Le dimanche 22, des parents des victimes identifient les corps sans vie des deux dirigeants, retrouvés dans la nuit du vendredi 20, dans un état avancé de décomposition et portant des traces visibles de torture.⁷

Deux mois plus tard, les avocats de Tlachinollan, qui représentent les familles des décédés, ont dénoncé la lenteur et le manque de résultats de l'enquête que réalise l'appareil de justice de l'Etat de Guerrero, compétent pour enquêter et instruire ces faits. Ils déplorent que les homicides n'aient été imputés à personne et critiquent également le fait que le bureau du procureur général de justice de Guerrero n'ait pas envisagé que ces crimes puissent être liés à leur travail

Raoul Lucas Lucía, président de l'OFPM, assassiné en 2009

En juillet 2007, Raoul Lucas, lors d'un entretien avec des membres de PBI, résumait quelques-unes des attaques subies par lui et sa famille depuis le massacre d'El Charco en 1998. « *Après le massacre d'El Charco l'armée a déjà commencé à me harceler parce que je suis un dirigeant, que je mobilise les compagnons et qu'ils allaient me tuer. Ils sont allés quatre fois chez moi et depuis lors nous recevons des menaces de mort. Ensuite ils ont tiré sur mon*

épouse et nous n'avons vu aucune justice. Cette année, le 15 février 2007, j'ai subi un attentat. On m'a tiré un coup de feu dans le cou. Et là aussi nous n'avons même pas reçu le moindre appui de la police, justice n'a pas été rendue. Avant le coup de feu [le 18 octobre 2006] ils ont commencé à me harceler : tu connais ta région, tu sais où on cultive les drogues et où se trouvent les guérilleros [Ác]. Tu dois savoir et si tu ne sais pas, nous allons aller voir sur place. Et si on trouve quelque chose nous reviendrons directement vers toi ».⁹

de défenseurs des droits humains, comme principale ligne d'enquête.⁸ C'est pour cela qu'ils demandent que ces délits soient jugés par des tribunaux fédéraux desquels ils attendent une action plus efficace pour élucider les faits.

Guadalupe Castro Morales et Carmen Lucas Lucía, veuve et soeur de Raoul Lucas, ont été victimes de pressions et menaces visant à les faire retirer leurs demandes d'enquêtes. Selon des informations reçues par PBI, l'Etat mexicain leur a offert une escorte policière qu'elles ont refusée. Elles ont expliqué que l'escorte de policiers de sexe masculin avait été octroyée sans prendre en compte leurs besoins, soit en particulier, sans prendre en compte la réalité culturelle et sociale de femmes indigènes. Les policiers qui devaient les protéger sont arrivés à leurs domiciles pendant qu'elles réalisaient des rites funéraires pour leurs parents.

Les menaces contre le Centre de droits humains de la montagne Tlachinollan

Ce centre compte parmi ses principaux axes d'action les activités exercées par son équipe d'avocats. Ces derniers assurent la défense juridique des cas présentés par l'OPIM et l'OFPM devant la justice mexicaine et le système interaméricain de droits humains, tout en offrant également un soutien psychologique aux victimes et à leurs familles. En raison de ces activités, les membres de Tlachinollan et leurs familles ont fait l'objet d'une série d'agressions, de menaces et d'actes de harcèlement, tout particulièrement dans le courant des mois de février et mars 2009. Ainsi par exemple, le 18 mars 2009, une équipe de huit membres de Tlachinollan qui visitait Ayutla a été poursuivie lors de son retour à Tlapa

par un véhicule duquel des tirs en l'air ont été tirés. Quelques jours après, Tlachinollan a annoncé la fermeture temporaire de son bureau à Ayutla devant cette situation de risque, dénonçant l'inexistence des conditions suffisantes pour le travail de défense des droits humains.¹⁰

1 *La Jornada Guerrero*, 18 mars 2008.

2 PBI : informations obtenues directement des personnes accompagnées.

3 Cour interaméricaine de droits humains, décision dans l'affaire Fernández Ortega et autres concernant le Mexique, 9 avril 2009, www.corteidh.or.cr/docs/medidas/fernandez_se_01.pdf

4 Amnesty International, Action Urgente, AMR 41/006/2009, 12 février 2009.

5 FIDH, Action Urgente- MEX 004/0309/OBS 055, 30 mars 2009.

6 PBI Mexique, *Défenseuses et défenseurs des droits humains dans l'État du Guerrero*, décembre 2007, p. 43 [<http://www.pbi-mexico.org>].

7 *La Jornada, Opinión*, 24 février 2009.

8 Centre de droits humains de la montagne de Tlachinollan et 111 autres organisations, *Les agressions contre des défenseurs des droits humains s'intensifient au Guerrero*, 25 mars 2009 [<http://www.tlachinollan.org/notbp/notbp090325.html>].

9 Des extraits de cet entretien sont disponibles dans la publication de PBI Mexique « *Défenseuses et défenseurs des droits humains dans l'État du Guerrero* » sur le site [<http://www.pbi-mexico.org>].

10 Proceso.com.mx, *Un centre de droits humains au Guerrero ferme à cause de menaces*, 25 mars 2009. [<http://www.proceso.com.mx/noticias/articulo.php?articulo=67424>]. Conférence de presse en version intégrale sur [<http://www.fundar.org.mx/boletines2009/24marzo.htm>].



Réunion de représentants des ambassades d'Allemagne et de France avec l'OPIM et Tlachinollan à Ayutla, le 17 avril 2009

Travail des organismes internationaux de droits humains à Ayutla

Organisations internationales de droits humains

Les organisations indigènes et de droits humains ont également établi des liens avec des organisations internationales de droits humains, lesquelles ont suivi leurs procédures de plainte et réagi face aux agressions dont elles ont été victimes. Parmi ces organisations, l'on citera en particulier Amnesty International et PBI. Cette dernière a débuté ses activités d'accompagnement international au Mexique en 1999 et fin 2003 a commencé à accompagner les membres de Tlachinollan qui travaillaient au bureau d'Ayutla. A la fin de l'année 2004, Tlachinollan et l'OPIM, ont exposé à PBI la situation de risque dans laquelle se trouvaient les dirigeants de l'organisation Me'phaa en raison de leur travail non violent de défense des droits humains et leurs efforts afin d'améliorer la situation sociale des communautés. Ils ont en particulier rappelé les menaces subies par Otilia Eugenio Manuel et Andrea Eugenio Manuel en tant que traductrices et défenseuses d'Inés Fernández Ortega et Valentina Rosendo Cantú. PBI a commencé à accompagner Otilia Eugenio Manuel, Andrea Eugenio Manuel et Cuauhtémoc Ramírez Rodríguez, membres du comité directeur de l'OPIM. Elle a aussi continué l'accompagnement de Tlachinollan et maintenu une relation étroite avec les membres de l'OPIM et de l'OFPM, dont deux des dirigeants ont été récemment assassinés.

d'Ayutla et a réalisé des publications traduites en plusieurs langues dans lesquelles sont présentés le travail et les demandes des organisations accompagnées. Ce travail est soutenu par des réseaux d'appui internationaux dans 16 pays: en Europe, Amérique du nord et dans le Pacifique. PBI a assuré un intense travail de sensibilisation, à l'intérieur comme à l'extérieur du Mexique, sur les problèmes de sécurité qu'affrontent les défenseurs menacés, auprès des autorités civiles et militaires mexicaines, le corps diplomatique, les organismes de droits humains au sein des Nations Unies, l'Union européenne et le système interaméricain de droits humains.

Amnesty International a suivi et appuyé les demandes de l'OPIM et de l'OFPM à travers ses actions urgentes. Elle a exprimé sa préoccupation pour la sécurité des membres de l'OPIM depuis 2005 et de l'OFPM depuis 2009. Le 11 novembre 2008, elle a déclaré prisonniers de conscience les 5 membres de l'OPIM arrêtés le 18 avril 2008 et fait, depuis, campagne pour la libération de chacun d'entre eux. Une délégation d'Amnesty International a rendu visite à l'OPIM et aux organisations de droits humains d'Ayutla les 5 et 6 février 2009.

Des organisations internationales de droits humains comme la Coordination allemande pour les droits humains au Mexique, le Service civil pour la paix (SIPAZ), Frontline, le Bureau de Washington pour l'Amérique latine (Washington Office on Latin America), le groupe de travail

sur l'Amérique latine (Latin America Working Group) et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme ont également manifesté leurs préoccupations au sujet des agressions contre des membres de l'OPIM et de l'OFPM, rappelant le devoir des autorités d'offrir une protection aux défenseurs des droits humains.

Après l'assassinat de Raoul Lucas Lucía et de Manuel Ponce Rosas, dirigeants de l'OFPM, des ONG telles qu'Human Rights Watch (HRW), la Fondation pour le procès en bonne et due forme, le groupe de travail sur l'Amérique latine et le Bureau de Washington pour l'Amérique latine, ont envoyé un communiqué exprimant leurs préoccupations et demandant aux autorités mexicaines une enquête rapide sur les faits et la condamnation des responsables. 140 autres organisations mexicaines et internationales ont émis un prononcé demandant également que les familles des victimes soient protégées et exprimant leur préoccupation pour la sécurité des membres de l'OFPM et de l'OPIM.

Activités des organismes internationaux

Depuis plusieurs années, la CIDH a accordé des mesures protectrices pour la protection des membres de l'OPIM. Elle a également enquêté sur les cas d'Inés Fernández Ortega (Cas 12580) et de Valentina Rosendo Cantú (CAS 12579).

Les assassinats des dirigeants de l'OFPM et les circonstances qui les entourent ont aussi provoqué une importante réaction de la part des organismes internationaux : le HCDH-ONU au Mexique, la CIDH et l'Union européenne, par sa présidence, ont condamné les meurtres et ont demandé une enquête rapide et détaillée sur les faits.

Des représentants diplomatiques des états membres de l'Union Européenne ont visité l'état du Guerrero les 16 et 17 avril 2009, se réunissant avec les défenseurs ainsi qu'avec les autorités étatiques et municipales pour s'informer de la situation. Cette visite a eu lieu à la demande de PBI. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH-ONU) au Mexique a également visité Ayutla durant le mois de mars avec les mêmes objectifs. ■

Recommandations

Le HCDH-ONU a décidé en 2003, en accord avec le gouvernement du Mexique, de définir et appliquer un programme d'action intégrale pour les défenseurs des droits humains qui contienne la protection de leur fonction et la reconnaissance de leur travail dans le cadre de son Diagnostic sur la situation des droits humains au Mexique.¹

Ce pays a, pour sa part, élaboré un programme national de droits humains, publié officiellement le 29 août 2008. Dans ce programme, il est prévu « de définir les conditions et les modalités dans lesquelles doit être octroyée une protection spéciale aux défenseurs des droits humains ». Il est également prévu que le bureau du procureur général de la République soit chargé d'établir un protocole spécifique qui permette l'enquête sur des actes illicites commis contre les défenseurs des droits humains et de développer un cadre normatif de protection de ces derniers. Par ailleurs, le Mexique a accepté de protéger et d'appuyer le travail de défense des droits humains devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 13 février 2009, dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU).

PBI considère que ces engagements requièrent une mise en oeuvre urgente dans la région d'Ayutla, où la violence à l'encontre des défenseurs limite gravement le travail de l'OPIM, de Tlachinollan et de l'OFPM.

Pour cette raison, nous invitons la communauté internationale à :

S'agissant des crimes contre Raoul Lucas, Manuel Ponce et Lorenzo Fernández, exprimer à l'Etat mexicain ses préoccupations eu égard à l'impunité qui entoure ces assassinats, en sollicitant la réalisation d'enquêtes sur ces crimes et le procès des responsables.

S'agissant des accusations contre Raoul Hernández et cinq autres membres de l'OPIM, demander que le procès contre Raoul Hernández, prisonnier de conscience d'Amnesty International, se déroule promptement et dans le respect des garanties à un procès en bonne et due forme et solliciter une prompt décision sur les recours en inconstitutionnalité présentés contre

les mandats d'arrêts de membres de l'OPIM.

Concernant les menaces et la situation de risque dans laquelle vivent les membres de l'OPIM et de l'OFPM, nous invitons la communauté internationale à :

Solliciter que des enquêtes soient réalisées au sujet des menaces exercées à l'encontre d'Obtilia Eugenio Manuel et les membres de l'OPIM, des avocats et les membres de Tlachinollan, Guadalupe Castro Morales et Carmen Lucas Lucia, veuve et soeur de Raoul Lucas de l'OFPM et que les responsables de ces actes soient traduits en justice.

Inciter les autorités mexicaines à garantir une protection efficace aux dirigeants de l'OPIM, Obtilia Eugenio Manuel, Andrea Eugenio Manuel et leurs familles, à Inés Fernández Ortega, sa famille ainsi qu'au reste des membres de l'OPIM. A cette fin, celles-ci devront favoriser le dialogue avec les personnes menacées et décider avec leur accord des moyens efficaces à mettre en oeuvre pour garantir leur sécurité.

Demander que des enquêtes soient entreprises au sujet des accusations et des procédures judiciaires ouvertes à l'encontre des défenseurs des droits humains que la justice déclare infondées et que les auteurs de celles-ci soient sanctionnés.

Surveiller la mise en oeuvre des lignes d'action pour la protection des défenseurs prévues dans le programme national de droits humains d'août 2008 ainsi que les engagements assumés dans ce domaine lors de l'EPU et, sur ces bases, solliciter une reconnaissance publique du travail réalisé par les défenseurs.

Si vous souhaitez soutenir les défenseurs des droits humains à Ayutla et le travail de PBI, consultez notre site Internet www.pbi-mexico.org et contactez-nous. PBI invite tout spécialement les juristes et avocats intéressés par cette problématique à surveiller de près la situation de risque que subissent les avocats de Tlachinollan.



Le bulletin d'informations du projet Mexique est une publication élaborée et éditée par PBI Mexique. PBI Mexique n'est aucunement responsable des déclarations exprimées par des tiers dans cette publication.

Conception et maquette
Wolfgang Ecker et Tess Treiber
Impression: Gráficas Luna
Photographies: PBI et Centre de droits humains de Tlachinollan



Mexique, juin 2009.

Photo de dernière page:
Protestation contre l'assassinat des dirigeants de l'Organisation pour le futur du peuple Mixtèque (OFPM) en février 2009. Photo PBI.

Bureau international de PBI
Development House
56-64 Leonard St.,
London EC2A 4JX, UK
Tel.: +44 20 4065 0775
admin@peacebrigades.org

Projet Mexique de PBI
P.O. Box 40007
San Francisco CA 94140 USA
Tel. / Fax: +1 415 287 0895
pbimexico@pbi-mexico.org

Bureau PBI à Mexico
Calle Medellín 33
Colonia Roma
06700 México D.F.
Tel. / Fax: +52 1 55 55 14 28 55
pbidf@pbi-mexico.org

¹ Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Mexique, *Diagnostic sur la situation des droits humains au Mexique*, HCDH-ONU, 2003, recommandation numéro 7 p.7.



PBI aspire à un monde dans lequel les gens abordent les conflits de manière non violente, où les droits humains sont respectés, et où règnent justice sociale et respect interculturel. Partout dans le monde, les défenseurs des droits humains, hommes et femmes, se mettent en première ligne en oeuvrant pour la paix et les libertés démocratiques. Porte-parole des groupes défavorisés, ils dénoncent les violations des droits humains et exigent la justice. L'engagement d'avocats, de syndicalistes, de défenseurs des droits de la femme ou de l'environnement dérange les gouvernements. Les militants paient leur courage en subissant menaces, emprisonnements, tortures et même assassinats. En envoyant des équipes de volontaires, PBI contribue à dissuader les violences à l'encontre des défenseurs des droits humains. Cela permet aux militants de continuer leur travail et crée un espace de paix pour la résolution non-violente des conflits.